



PRATIQUE, SENIORS

ACHAT OU RÉPARATION D'UN FAUTEUIL ROULANT

Publié le 10 octobre 2024

Vous avez besoin d'aide pour l'achat ou la réparation d'un fauteuil roulant?

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes vous accompagne dans votre parcours et participe au reste à charge (jusqu'à 3000€ tous les 5 ans).

Pour les personnes âgées ou en situation de handicap, l'achat d'un fauteuil roulant manuel ou électrique peut s'avérer indispensable pour retrouver mobilité, liberté et autonomie. L'acquisition de ce matériel représente une lourde charge financière.

Parcours de l'utilisateur dans la recherche de financements

- étape 1 : Phase d'évaluation et de choix du matériel
Prescription par un médecin généraliste ou MPR (en fonction du fauteuil)
Evaluation des besoins par un ergothérapeute
Devis détaillé avec essai de matériel si nécessaire
- étape 2 : Sollicitation des financeurs principaux (selon critères d'éligibilité)
- étape 3 : Sollicitation des financeurs secondaires (selon critères d'éligibilité)
- étape 4 : Formalisation du plan de financement pour identification du reste à charge

Aide facultative proposée par le CCAS

- Nature de l'aide :
Aide financière sans barème
Participation au reste à charge de l'utilisateur
Application du principe de subsidiarité
- Public concerné : tous publics
- Montant : 3 000 € maximum tous les 5 ans
- Modalités :
Dépôt de la demande auprès du CCAS
Réalisation d'une évaluation sociale de la situation
Accompagnement dans la recherche de financements si besoin
Décision d'attribution prise en Conseil d'Administration Action Sociale

INFORMATIONS AU 04 92 91 38 34 OU À AIDE.FAUTEUIL@CCAS-ANTIBES.FR

 VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR
L'ACHAT OU LA RÉPARATION
D'UN FAUTEUIL ROULANT ?



Le CCAS vous **accompagne** dans votre parcours
et **participe au reste à charge** (jusqu'à 3000€ tous les 5 ans).



 04 92 91 38 34
aide.fauteuil@ccas-antibes.fr

© CCAS Centre social de Juan-les-Pins - 2023 - Antibes